



ARRETE DU MAIRE N° PM-2024-556
PORTANT INTERDICTION DE STATIONNER ET CIRCULER

TRAVAUX – ESPACE VERT
CIC RUE DOYEN RENE GOSSE

Monsieur le Maire de la Ville de CLERMONT-L'HERAULT,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213.1 et suivants ;

VU l'arrêté municipal en date du 22 août 2018 portant règlement général du stationnement et de la circulation ;

VU l'arrêté municipal du 17 juillet 2020 portant délégation de fonctions à Monsieur Jean-Marie SABATIER, Premier Adjoint au Maire, en matière de réglementation de la circulation et du stationnement sur la voie publique ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de réglementer le stationnement pour permettre le bon déroulement des travaux ;

ARRETE

Article 1 :

L'entreprise « PELISSOU Damien Espace Verts » est autorisé à occuper le domaine public pour le stationnement d'un véhicule et sa remorque, le jeudi 14 novembre 2024 au samedi 16 novembre 2024 :

- 1 emplacement face au N°16 rue Lamartine (ci-joint photo).
- 1 emplacement face à l'agence immobilière Laborie rue Lamartine (ci-joint photo).

Article 2 :

L'ensemble de ces mesures sera matérialisé par l'entreprise « PELISSOU Damien Espace Verts » effectuant les travaux.

Article 3 :

Monsieur Le Responsable de la Police Municipale et les Gardiens placés sous ses ordres, Monsieur le Capitaine, Commandant la Communauté de Brigades de Gendarmerie de Clermont-l'Hérault sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont l'Hérault, le 5 novembre 2024.

Par délégation du Maire,
Le 1^{er} Adjoint,

Jean-Marie SABATIER